

COMMUNE D'HAVERSKERQUE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Date de convocation : 6 avril 2017

Date d'affichage : 9 avril 2017

Nombre de Membres

En Exercice : 13

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mil dix-sept ;

Le jeudi treize avril à dix-neuf heures trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAROYE, Maire, en suite de convocation en date du 6 avril 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM. Jean-Michel LAROYE, Eddy ROLIN, Roland WILLEMS, Thierry HENNION, Julien NOEL, Mmes Jennifer ROZÉ, Marie SAILLY, Céline ARNOULT DE ALMEIDA,

Absents excusés : M. Philippe BLERVAQUE donnant procuration à M. Eddy ROLIN, Mmes Catherine GOEDGEBUER donnant procuration à Mme Marie SAILLY, Annie COUSIN, Caroline TIESSET donnant procuration à Mme Jennifer ROZÉ,

Absents : M. Gilles LEROY,

Madame Marie SAILLY a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par courrier du 17 mars 2017 reçu le 20 mars 2017, Madame Peggy DAVID a démissionné de sa fonction de conseillère municipale. La liste "Avancer ensemble pour notre village" ne disposant plus de suivant de liste, le Conseil Municipal est réduit à 13 membres sans qu'il soit nécessaire de délibérer.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des points à inscrire en questions diverses.

Madame Jennifer ROZÉ souhaite l'inscription de 3 points :

- Les boîtes à lire
- Le PLU
- Le mariage du samedi 15 avril

Elle demande également à la Directrice Générale des Services de prendre note de tout ce qui sera dit, le compte rendu de la précédente réunion ne reprenant pas l'ensemble des interventions.

Monsieur le Maire précise qu'il rappellera les modalités du déroulement des opérations de vote pour la bonne information des nouveaux élus.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec la convocation.

Madame Jennifer ROZÉ souhaite apporter quelques remarques. Elle estime que certaines questions posées lors de la dernière séance relatives au point n° 13 – questions diverses – n'ont pas reçu de réponse, particulièrement sur les prestations de Monsieur LAPOUILLE, géomètre, pour lequel 3 devis ont été signés pour un montant de 11 200 € et Madame DECOOPMAN, architecte. Elle cite les textes régissant les marchés publics, à savoir :

- L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, en son article 1 qui précise que les marchés publics doivent respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures pour la bonne utilisation des deniers publics,
- L'article 42, alinéa 3 relatif aux procédures négociées sans publicité ni mise en concurrence préalable, les conditions de recours détaillées à l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ainsi que les modalités d'estimation des besoins repris aux articles 20, 21, 22, et 23.

Monsieur le Maire précise que sur les dossiers cités,

- Pour le relevé topographique du parking de l'église, 3 devis ont été demandés :
 - o Offre de M. LAPOUILLE à 1 000 € TTC,
 - o Offre de M. BOGAERT à 1 464 € TTC,
 - o Le Cabinet SEMOTEC de Liévin qui n'a pas souhaité répondre.
- Pour la rue du 8 Mai et 11 novembre
 - o Le cabinet BOGAERT a fait une offre à 7 500 € TTC
 - o M. LAPOUILLE à 5 040 € TTC
 - o Le Cabinet SEMOTEC à 6 240 € TTC.

Ces précisions apportées, le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 soumis au Conseil est approuvé à l'unanimité.

Madame ROZE demande que lui soit communiqué le détail des devis signés avec Monsieur LAPOUILLE depuis 2014.

2. Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le budget primitif de la commune est voté par chapitre.

Madame Jennifer ROZE regrette ne pas avoir été associée à l'élaboration du budget. Monsieur le Maire précise qu'une réunion a eu lieu le 11 avril avec l'ensemble des élus pour finaliser cette proposition. Madame ROZE aurait souhaité être consultée en amont dans le cadre de sa délégation aux finances. À la demande de Mme Jennifer ROZE, la proposition de budget est présentée dans le détail des comptes.

Comme indiqué en séance, sont données ci-après les réponses qui n'ont pas été apportées lors des débats :

En section de fonctionnement, le compte 7473 – subventions du département – est une ouverture de ligne dans le cadre des appels à projet du Conseil Départemental, par exemple en matière de prévention santé, d'insertion ou autres.

Le compte 7478 correspond aux subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des contrats enfance-loisirs, animations AHLSH.

En section d'investissement, la prévision budgétaire de 2016 au compte 2031 correspond aux missions de maîtrise d'œuvre, d'études topographiques, coordination sécurité pour l'église (solde), pour l'extension de l'école, pour l'accessibilité des bâtiments publics, le parking de l'église. Le compte a été abondé, parmi d'autres, à l'occasion de la décision modificative pour la validation du recours à l'emprunt.

Le compte 21318 correspond aux travaux de rénovation de l'église, avec le transfert de frais d'études.

Le compte 2181 correspond au projet de parking végétalisé et à la part à charge de la commune pour le parcours santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, adopte le budget primitif pour l'année 2017 par chapitre comme suit :

Section	Chapitre	Libellé	Recettes		Dépenses	
			RAR	Prévision 2017	RAR	Prévision 2017
Invt	001	Solde d'exécution d'investissement reporté		388 351.59		
Invt	13	Subventions d'investissement	77 845.00	546 920.00		
Invt	16	Emprunts en euros				43 497.00
Invt	20	Immobilisations incorporelles			76 320.00	20 000.00
Invt	204	Subventions d'équipement versées			4 600.00	5 000.00
Invt	21	Immobilisations corporelles			281 879.00	913 400.00
Invt	23	Immobilisations en cours				35 000.00
Invt	10	Dotations fonds divers réserves		119 579.41		
Invt	021	Virement de la section de fonctionnement		250 000.00		
Invt	040	Opérations d'ordre entre section				3 000.00
Invt	041	Opérations patrimoniales		35 000.00		35 000.00
TOTAL			77 845.00	1 339 851.00	362 799.00	1 054 897.00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT				1 417 696.00		1 417 696.00
Section	Chapitre	Libellé	Recettes		Dépenses	
			RAR	Prévision 2017	RAR	Prévision 2017
Fonct	002	Excédent antérieur reporté		391 560.89		
Fonct	011	Charges à caractère général				414 199.00
Fonct	012	Charges de personnel				549 500.00
Fonct	014	Atténuation de produits				50.00
Fonct	023	Virement à la section d'investissement				250 000.00
Fonct	65	Autres charges de gestion courante				161 100.00
Fonct	66	Charges financières				13 100.00
Fonct	67	Charges exceptionnelles				1 572.89
Fonct	042	Opérations d'ordre entre section		3 000.00		
Fonct	70	Produits des services		48 300.00		
Fonct	013	Atténuations de charges		21 100.00		
Fonct	73	Impôts et taxes		576 105.00		
Fonct	74	Dotations et participations		338 206.00		
Fonct	75	Autres produits de gestion courante		8 050.00		
Fonct	77	Produits exceptionnels		3 200.00		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT				1 389 521.89		1 389 521.89

3. Vote des taux des taxes communales pour l'année 2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le produit des taxes locales nécessaire à l'équilibre du budget en section de fonctionnement s'élève à 416 354 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 18.08 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 17.11 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 47.21 %

4. Subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux.

Il rappelle que le montant de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2016 a été fixé 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la subvention au Centre Communal d'Action Sociale à 6 000 € et d'inscrire les crédits au budget primitif de l'exercice 2017.

5. Subventions 2017 – Demande des associations

Au vu des demandes présentées par les associations, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les propositions d'attributions de subvention aux associations.

Madame Jennifer ROZE indique à nouveau ne pas avoir été associée à ces propositions. Monsieur le Maire indique que celles-ci ont été définies au cours de la rencontre du mardi 11 avril à laquelle elle a été conviée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, fixe le montant des subventions aux associations comme suit :

Accro Bike Club Moto Haverskerque	Pas de proposition, le dossier n'ayant pas été retourné en mairie.
Amicale Don du sang bénévoles, Merville, Estaires, La Gorgue et environs	60,00
Amicale des Sapeurs Pompiers Haverskerque	Pas de proposition, le dossier n'ayant pas été retourné en mairie.
Anciens Combattants Haverskerque	200,00
ONAC - Anciens Combattants Haverskerque (Bleuets de France)	30,00
Chambre des Métiers ND/PDC	101,60
Club Couture Haverskerque	250,00
Club des Aînés Haverskerque	225,00
Club Gymnastique Haverskerque	300,00
La Pétanque Haverskerquoise	Ne sollicite pas de subvention - nombre d'adhérents en baisse
Collège G. Brassens	77,00
Comité Gestion Livres Lycée A. France Lillers	132,00
Coopérative scolaire OCCE Haverskerque	225,00
École Publique St Exupéry (<i>voyages fin année</i>)	345,00
Des Paysages, des Jardins et des Hommes	300,00
Des Paysages, des Jardins et des Hommes - Fête de la tomate	300,00
Jardin Bio Nature Haverskerque	70,00
Jeu Club Lys Haverskerque	120,00
L'Haverskerquoise (Philibert Circus)	Pas de proposition, le dossier n'ayant pas été retourné en mairie.
Sté Communale de chasse Haverskerque	100,00
Institut pour la Recherche sur le Cancer - Lille	150,00
Association Française des Scléroses en plaques (AFSEP) - Blagnac	150,00
Association Locale de Recherche et de Documentation pédagogique - Hazebrouck	Pas de subvention
Secours populaire français - Lille	Pas de subvention

6. Subvention 2017 aux personnes de droit privé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, chaque année, le Conseil Municipal est invité à reconduire les subventions aux personnes de droit privés, pour mémoire :

- Voyages scolaires collégiens et lycéens : 15 € par enfant et par séjour de trois jours minimum ;
- Allocation de vétérance : 31 € par sapeur pompier retraité ;
- Participation à la réalisation d'aqueduc pour l'accès aux nouvelles constructions (sous réserve de leur conformité aux normes et diamètre imposés - drains de 400) : 100 €

Il indique qu'une nouvelle proposition est présentée :

- Destruction des espèces envahissantes par piégeurs agréés : 1,50 € par prise.

Et ajoute que l'article L427-11 du Code de l'environnement autorise la destruction des animaux classés nuisibles qui menacent la stabilité des ouvrages hydrauliques. Dans ce cadre, l'USAN gère le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) de Radinghem-en-Weppes. Les piégeurs sont tenus d'être agréés par la Préfecture, de déposer une déclaration de piégeage en mairie et de transmettre chaque année aux services préfectoraux le bilan de leurs prises au 30 juin.

Madame ROZE demande quand ces propositions ont été étudiées. Monsieur le Maire précise que ce point a également été abordé lors de la réunion du mardi 11 avril. Madame ROZE regrette de ne pas avoir été associée car elle aurait proposé une revalorisation de la participation aux voyages scolaires pour les familles, le montant attribué lui paraissant insuffisant.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revaloriser la subvention aux voyages scolaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et une abstention, fixe les subventions aux personnes de droit privé comme suit :

- Voyages scolaires collégiens et lycéens : 25 € par enfant et par séjour de trois jours minimum ;
- Allocation de vétérance : 31 € par sapeur pompier retraité ;
- Participation à la réalisation d'aqueduc pour l'accès aux nouvelles constructions (sous réserve de leur conformité aux normes et diamètre imposés - drains de 400) : 100 €
- Destruction des espèces envahissantes par piégeurs agréés : 1,50 € par prise.

7. CCFL – Évolution du schéma de mutualisation

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par courrier du 27 mars 2017, la Communauté de Commune Flandre Lys transmet le schéma de mutualisation modifié tel qu'adopté par délibération en date du 23 mars 2017.

Il précise que celui-ci ayant fait l'objet d'un avis unanime du Conseil Communautaire, le Conseil Municipal doit rendre un avis sur les évolutions de ce schéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en œuvre du schéma de mutualisation modifié.

8. Suppression de la régie communale "Mini bus"

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, les Haverskerquois bénéficiaient du transport en mini bus pour se rendre au marché de Merville le mercredi. Ce service étant payant (2 € l'aller-retour), le Conseil Municipal a institué une régie de recettes pour l'encaissement du produit des tickets de transport en mini bus.

Il précise que cette régie ne fonctionne plus depuis 2012 et que celle-ci ayant été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 1992, il convient donc de la supprimer par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement du produit des tickets de transport en mini bus.

9. Questions diverses

a. Boîtes à lire

Les boîtes à lire arrivent en avril, il est prévu 2 boîtes par commune. Pour Haverskerque, la première sera au port, la deuxième au parking de la salle des fêtes. Il est prévu d'installer un banc. L'équipe technique est prête, on attend les boîtes pour la réalisation des implantations. L'entretien est à la charge de la commune, Madame Jennifer ROZE a été mandaté par la CCFL pour l'alimentation et le contrôle de ces boîtes.

b. Plan Local d'Urbanisme

Une réunion avec les personnes publiques associées est prévue le mardi 2 mai 2017 à 9 h 30. Il est demandé d'y associer la Région, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), le département, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les communes limitrophes. Une réunion a eu lieu sur la loi sur l'eau pour définir son influence sur le projet communal en ce qui concerne le PPRI et les zones humides, elle a été ouverte à des partenaires pouvant apporter un éclairage sur cette question. Une visite de terrain sera programmée avant la réunion de mai sur la question des zones humides.

c. Mariage

Concernant la cérémonie de mariage prévue ce samedi, Madame ROZE demande qui officiera avec elle. Monsieur le Maire précise que suite à sa demande auprès de membres du conseil, Madame Marie SAILLY a confirmé sa participation.

d. Élections

Monsieur le Maire rappelle les modalités de déroulement des opérations de vote pour le scrutin du 23 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.